



LE FOYER STÉPHANAIS



# Résidence Maryse BASTIE

2 avenue Maryse Bastié 76800 St Etienne du Rouvray

## Présentation de la résidence

---

Pour accueillir les étudiants sur le campus du Technopôle, le Foyer Stéphanaïs dispose d'une résidence desservie par le métro station « Maryse Bastié ».

### Contrat de location

Les étudiants signent un contrat d'une année complète de location (1<sup>er</sup> septembre / 31 août). Ils reçoivent leurs clés après un état des lieux d'entrée.

Pour prendre possession du logement, l'étudiant doit prévoir à son arrivée :

- Le paiement d'un dépôt de garantie égale à un mois de loyer
- L'[acte de caution solidaire](#) rempli par un parent

Les studios sont équipés en mobilier (bureau, table, chaises), literie, réfrigérateur, une petite cuisine avec évier, placard et plaques électriques. Ils comportent une salle de bain avec lavabo, douche et toilettes.

### La résidence bénéficie

- D'une laverie avec lave-linges et sèche-linges
- De locaux pour se réunir
- De salles permettant diverses activités
- D'un correspondant du Foyer Stéphanaïs

### Ce que vous devez apporter

La vaisselle, le matériel d'entretien (balai, serpillière, éponge...), le linge de toilette

### Entretien du logement

L'entretien du studio est à la charge de l'étudiant. Des visites sont effectuées au cours de l'année pour vérifier la propreté du studio. Les parties communes et extérieures sont entretenues par le personnel de la résidence du Foyer Stéphanaïs ainsi que par des entreprises extérieures.

# Les Tarifs

---

**Les tarifs incluent les charges** : chauffage, électricité, eau chaude et froide, nettoyage et entretien des parties communes, impôts et taxes, amortissement de l'équipement, salaires des employés d'entretien, de surveillance et de gestion. Les tarifs ci-dessous sont ceux de l'année scolaire 2014-2015. Ils sont révisés au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année selon l'indice de référence des loyers.

## RESIDENCE MARYSE BASTIE

- 86 logements T1 de 22 à 23 m<sup>2</sup> au prix compris entre 351 et 358 €/ mois selon les surfaces du 1/9/2014 au 31/08/2015 soit pour un bail d'un an.
- 1 logement T1 bis de 35 m<sup>2</sup> au prix de 480 €/ mois sur un an.

**Les étudiants qui moyennant un préavis d'une durée d'un mois rendront leur chambre par anticipation au terme prévu au bail, se verront appliquer une indemnité progressive. Ainsi pour une durée réelle d'occupation de 1 à 3 mois, le loyer sera majoré de 35% par mois de présence, pour une durée de 4 à 5 mois de 25% et pour une durée de 6 mois de 10 %.**

# Les aides au logement / APL

---

Les aides au logement sont attribuées par la Caisse d'allocations familiales ([CAF](#)) sur des critères sociaux (ressources, situation familiale, type de logement...). Il existe l'aide personnalisée au logement (APL). Les étudiants étrangers peuvent y prétendre à condition d'être titulaires d'un titre de séjour en cours de validité et sous certaines autres conditions,

## Démarche et formalités

A votre arrivée, nous vous remettons un [dossier de demande de logement](#) et [une liste de pièces à fournir](#).

**A noter** : l'aide n'est jamais versée directement à l'étudiant mais son montant est déduit du loyer. Son montant varie en fonction du type de logement occupé (superficie etc...). Attention : l'APL ne sont jamais versées le premier mois d'occupation.

# Votre arrivée en résidence

---

## Horaires d'ouverture du siège social

Du lundi au jeudi : 8h00- 18h00

Le vendredi de 8h00 à 17h00

Le samedi de 9h00 à 12h00\*

\*sauf période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août et congés de Noël

L'entrée en résidence universitaire **n'est pas possible les samedis, dimanches et jours fériés. En semaine, arrivée avant 16h00.**

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous demandons de prévenir quelques jours avant votre arrivée, la personne « contact » de la Résidence, et lui préciser, votre Nom, Prénom, le jour et l'heure de votre arrivée, soit par téléphone ou par e-mail.

**A noter** : les logements sont disponibles à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

# Conditions d'admission à la résidence

---

Seuls les étudiants ayant reçu une lettre d'acceptation d'une école peuvent faire une demande de réservation. Il n'est pas possible d'héberger les personnes non-inscrites.

Etre titulaire d'une lettre d'acceptation d'une école ne signifie pas qu'un logement puisse être accordé à l'étudiant. La résidence est réservée en priorité aux étudiants réguliers.

Les étudiants qui souhaitent réserver un logement sur la résidence Maryse Bastié doivent retourner le formulaire de réservation intitulé « [demande de logement social](#) » (Cerfa 14069\*01)

E.S.H LE FOYER STEPHANAIS

42 bis Avenue Ambroise Croizat – B.P 20 – 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Service

Relation Client 02.32.91.93.20 – FAX 02.35.64.11.90

Site Internet : [www.foyer-stephanais.fr](http://www.foyer-stephanais.fr)